### Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 14 mars 2023



Ouverture de la séance par Mme la Maire à 20h35.

Présents: Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. BATOUX Gérard - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis - Mme VETIER Dominique - Mme COLIN Valérie - Mme BLANCHET Florence- M. JACQUET Christian - Mme LOISEUR Nicole

Absente: Mme SEKELLY Julia

Secrétaire de séance : M. AGRESTI Jean-Pierre

Mme la Maire soumet l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, pour autoriser la prise en charge des frais d'élus pour la formation des femmes élues, l'ensemble des membres acceptent la demande.

# 1. Approbation du dernier PV du conseil municipal :

Après en avoir délibéré et pris en compte la demande de correction de coquilles, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le PV du 31 janvier 2023.

# 2. Validation des options d'aménagements de l'ancienne école des garçons :

Madame la Maire rappelle le projet de la municipalité d'engager la réhabilitation de l'ancienne école des garçons. Suite aux difficultés de démarrage de la commande du bureau d'architecte en raison d' un arrêt de travail de la personne en charge de notre dossier, celui-ci nous a fait une restitution non concluante. La municipalité se positionne sur le souhait d'une cantine ouverte, de transférer le bureau d'accueil de la mairie annexe, d'exploiter les deux étages et d'extraire l'escalier pour récupérer de la surface. Le préau sera chauffé avec une ouverture sur la face nord. Il est demandé de pousser la recherche (de bâtiment) vers une sobriété énergétique, et revoir la position sur la géothermie. Une étude complète sur cette question est demandée pour viser un bâtiment dit passif. Discussions sur les terrains avoisinant pour l'emprise de la géothermie, mais un souhait partagé de ne pas bloquer le projet pour ces raisons. Le bâtiment devra respecter la mise en accessibilité PMR de la totalité de la surface et conserver du stationnement proche.

#### 3. Validation du scénario d'usage de la Marmottière :

Madame la Maire explique le travail du bureau d'étude SCET sur l'usage de la Marmottière, lors de la réunion publique du 28 février. Les trois scénarios suivants ont été présentés :

- gîtes de groupe,
- accueil collectif
- et logement.

L'accueil collectif apportera une stabilité économique et c'est le but recherché par la collectivité. Madame la Maire met au vote pour se prononcer sur un de ces trois choix ; le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 11 voix pour et une abstention le scénario de l'accueil collectif.

## 4. Fixation des tarifs et modalités d'occupation des salles communales :

Madame la Maire rappelle que suite à la fusion il serait bon d'uniformiser la gestion des locations de salles pour simplifier celle-ci.

Pour la salle Pierre Arnaud et pour la salle socio-culturelle :

Catégorie de	Du 1er avril au 31 octobre				Du 1er novembre au 31 mars <i>(période hivernale)</i>			
locataires	<u>Journée</u>	Weekend	Caution	Caution	<u>Journée</u>	Weekend	Caution	Caution
99		1	salle	ménag e			salle	ménage
Résidents de la commune	75€	150€			120€	200€		
Personnes extérieures	85€	300€			150€	350€		٩
Associations	50€	200€			150€	250€		
hors			460€				460€	
communes			(St				(St	
marchandes			Sébasti				Sébastie	
Associations	50€	150€	en)		100€	200€	n)	
hors				100€				100€
communes <u>non</u>				1000				1000
marchandes et			Market No.					
acteurs sociaux			700€				700€	
professionnels			(Cordéa				(Cordéac	
Associations	Occupation gratuite		c)		10 € l'o	ccupation	)	
communales								
marchandes								
Associations	Occupation gratuite				Occupation gratuite			
communales								
non								
marchandes								

- Si activité à titre gratuit envers les administrés : Gratuit.
- Si activité payante envers les administrés : 10€ par séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux tarifs.

## 5. Autorisation de signer une convention pour l'Ostéo'van :

Puisque l'installation du cabinet mobile Ostéo'Van sur l'espace publique de la Commune perdure, et pour fixer le cadre et les modalités de cette occupation du domaine communal, il est proposé de signer une convention avec l'intéressée (voir PJ). Mme la Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention, à l'unanimité la proposition est acceptée.

### 6. Autorisation d'adhésion à l'association Tichodrome :

Renouvellement de la décision prise lors du conseil du 20 décembre dernier puisque la délibération n'a pas été transmise en Préfecture. (Erreur technique)

Madame la Maire remet au vote la décision ; 12 votes pour, l'adhésion est donc de nouveau adoptée à l'unanimité des présents.

# 7. Frais de mission formation journée régionale des femmes élues :

Madame la Maire propose l'autorisation de prise en charge des frais de Mme Alexia GUILLET à la journée régionale de formation des femmes élues Auvergne Rhône Alpes à Lyon le 31 mars 2023. Après en avoir délibéré, cette décision est acceptée à l'unanimité.

### Questions diverses:

### Signature d'une pétition à l'initiative de la Fédération nationale des Communes forestières :

La Fédération nationale des Communes forestières s'inquiète des dispositions votées par le Parlement européen sur la biomasse forestière et le bois –énergie, qui selon elle, présentent des risques considérables pour nos territoires. Si elles devaient être adoptées, ces dispositions entraveraient à la fois la transition énergétique, la protection de l'environnement et le confort de vie des Français. Les acteurs de la filière forêt-bois dénoncent les contresens des orientations européennes.

La Fédération nationale des Communes forestières plaide en faveur d'une politique européenne des énergies renouvelables qui reconnaisse la réalité du rôle de la biomasse dans la décarbonation de nos usages et dans la préservation des forêts françaises.

Le Conseil unanimement souhaite qu'au nom de la collectivité soit signé cette pétition et prend position pour soutenir la pétition de la Fédération nationale des Communes forestières.

## Point agents communaux:

Le contrat de l'agent adjoint administratif prenant fin en avril, cet agent a fait savoir qu'elle ne souhaite pas le renouveler. Une offre d'emploi est parue ce jour pour renouveler le poste, le recrutement aura lieu fin avril.

### Retour conférence territoriale:

Le Département a revu sa position sur le plafonnement concernant le subventionnement de la voirie qui était jusqu'alors plafonné sur 3 ans à un montant plancher, et cela va être bénéfique pour la Commune.

# Jardin partagés côté Saint-Sébastien :

Demande d'accorder à l'Association Graines de Partage l'autorisation de planter des arbres fruitiers dans le domaine de Talon en remplacement des (pour les) pommiers mourants. L'ensemble du Conseil est favorable à cette demande.

Madame la Maire clôt la séance à 23 h 35.

